

CONVOCATION

Il est adressé le 21 Février 2022 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 1^{er} mars 2022 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Convention ADS
- Délibération Adhésion AFL
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2022/005

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} MARS 2022

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, CHEVASSUT Stéphan, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie.

EXCUSÉ : Mme MAURIN M, Mr BALLON JR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Roger VILLETTE

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute deux délibérations au sujet de l'emprunt AFL.

- DÉLIBÉRATION CONVENTION URBANISME A.D.S. : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle convention est mise en place avec une grille tarifaire sur l'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour rappel, le pôle Urbanisme n'émet qu'un avis technique ; le maire conserve le pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme. De plus, au regard des nouvelles obligations légales dont la saisine par voie électronique (SVE) depuis le 01/01/2022 et l'approbation au cours de la même année du PLUi élargissant le nombre de commune bénéficiaire du service mutualisé, une réorganisation a été opérée. Le conseil municipal approuve la conclusion d'une convention entre la commune et la Communauté de Communes du réolais en Sud Gironde et autorise Monsieur le maire à signer la convention. Adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION ADHÉSION A.F.L. : Vu la note explicative de synthèse sur le fonctionnement et l'adhésion présentée par Monsieur le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale et d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document s'y afférant. Adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION EMPRUNT A.F.L. : Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que pour procéder aux dépenses d'investissement, il est opportun de recourir à un prêt de 50 000 euros. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres et en tous ses termes de l'offre établie par l'AFL, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer un contrat de prêt avec l'AFL de 50 000 € sur une durée totale de 15 ans avec un taux fixe de 1.16 %. Adoptée à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION FACTURE INVESTISSEMENT : Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022. Pour cette année, le conseil avait déjà délibéré précédemment mais il s'agit là de la **souscription à l'AFL pour un montant de 700 € pour 2022**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2021	25 %
21 : Immobilisations corporelles	139 063.10 €	34 765.78 €
23 : Immobilisations en cours	0.00€	0.00 €
TOTAL	139 063.10 €	34 765.78 €

Délibération votée à l'unanimité.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ **REPAS DES AINÉS** / Les invitations seront distribuées bientôt pour le repas du 3 avril 2022 avec date limite de réponse fixée au 24/03/2022.

➤ **DÉTECTEURS DE CO2** / Ils ont été livrés pendant les vacances de février et installés directement dans chacune des classes.

➤ **ALIÉNATION DES CHEMINS RURAUX** / Un rdv chez le notaire a été fixé pour la signature finale entre les différentes parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux